



Bordeaux, le mardi 1er juillet 2014

DÉCLARATION

**du représentant de la FNEC-FP-FO
au CHSCTA de Bordeaux le 1er juillet 2014**

Monsieur le Recteur
Madame la Directrice des Ressources Humaines
Mesdames, Messieurs les membres du comité

Sondages

Les sondages s'enchaînent, et ne se ressemblent pas toujours.

Il nous faut donc exposer quelques « chiffres ».

Enquête Talis OCDE (publiée le 25 juin)

Pour certains, comme l'enquête internationale de l'OCDE sur l'enseignement, mais aussi sur l'apprentissage, sous l'acronyme Talis et publiée par l'OCDE, pour ce qui concerne les professeurs français

-86% des professeurs retirent de la satisfaction de leur métier,

-58% estiment que les avantages de la profession compensent ses inconvénients, sans qu'il ne soit indiqué de quels avantages ou inconvénient il s'agit (?)

-mais elle note aussi qu'à peine 5% s'estiment valorisés, contre une moyenne de 31% pour l'ensemble des pays concernés.

Par ailleurs cette enquête note, que les pays où les enseignants s'estiment bien considérés – Finlande, Pays-Bas, Singapour – sont aussi ceux où les adolescents de 15 ans ont de bons résultats.

Sondage IFOP SOS Education (publié le 18 juin)

Changement de ton avec le sondage IFOP du 18 juin réalisé en France pour SOS éducation et qui interroge les professeurs sur leurs conditions de travail. Et là, la tendance n'est pas bonne du tout, la conclusion c'est bien que les professeurs sont à bout et qu'ils nécessitent restauration de l'autorité et de la dignité de leur métier :

- plus de la moitié, 54%, ont déjà connu un burn-out dans leur carrière : épuisement émotionnel ou physique, une réduction de la productivité au travail et un sentiment de dépersonnalisation ; c'est plus des deux tiers, 67%, pour ce qui concerne les contractuels, les profs de plus de 60 ans étant eux les moins exposés (42%)

- 68% ont déjà pensé à changer de métier, 20% le pensent régulièrement, moins d'un tiers des profs envisagent de faire toute leur carrière devant les élèves

- 40% disent ne pas avoir le soutien de leur hiérarchie

- moins des deux tiers seulement se disent respectés par les parents d'élèves

- 15% déclarent ne pas être en sécurité dans l'établissement où ils enseignent et ce taux monte à 38% pour les professeurs de la filière technologique.

- 37% déclarent avoir été victimes d'une insulte ou d'un propos calomnieux de la part d'un élève, le taux grimpe à 47% pour un professeur exerçant en zone d'éducation prioritaire

- plus d'un professeur sur dix, 12%, disent avoir été déjà victimes d'une agression dans le cadre de ses fonctions.

- et enfin, 51% déconseillent à leur enfant de suivre la même voie qu'eux ; alors que deux français sur trois se disent prêts à encourager leur enfant s'il souhaite devenir enseignant, chez les professeurs une majorité déclare le contraire ; ils sont très sensibles à l'effondrement des exigences, de la reconnaissance des enseignants du public, de la dégradation de leurs conditions de travail, des conditions salariales et ne veulent pas de cela pour leurs enfants.

Ces deux sondages, s'il était nécessaire, prouvent la nécessité de la prise en compte des conditions de travail de la souffrance au travail, dans l'éducation nationale. cela exige une réelle mise en place et un véritable fonctionnement des CHSCT, conformes au décret.

Car c'est bien ce que Force Ouvrière constate sur le terrain, notamment en LP mais aussi dans le premier degré, et c'est ce que font remonter les fiches SST qui peuvent être remplies, et qui pourraient être examinées en CHSCT.

Que dire aussi, de ce que nous apprenons par **la presse** ?

- Les atermoiements et tergiversations au **collège d'Artix**. Dans n'importe quel autre secteur, l'employeur aurait immédiatement alerté le CHSCT dont dépend ses personnels pour une enquête approfondie sans attendre des demandes de droit de retrait, et avant qu'un chef de service les contraigne à reprendre le travail.

- L'école de **Ste Foy-la-Grande** fermée une après-midi par décision du maire compte tenu des conditions de travail des personnels. Ce qui a provoqué une réunion au sommet où comme cela a été précisé au CTSD, tous étaient présents, inspection, DSDEN, gendarmerie, mairie, MDSI, préfecture, ... Sauf les représentants des personnels et le CHSCT. « On ne peut pas faire venir tout le monde ». Assurément, mais FO a tendance à penser que le rôle et l'action « CHSCT » est volontairement occultée.

- Puis aussi l'**école de Villeneuve de Blaye** : nous avons appris par la presse l'hospitalisation de l'enseignante et la fermeture de l'école suite à un épandage de produits de traitement de la la vigne : cela ne semble pas devoir concerner le CHSCT non plus...

- Et enfin, le refus fait suite à la demande de présentation du bilan 2013 du CHSCTD33 pour le dernier CTSD33 de l'année scolaire, quelle qu'en soit la raison, indique vraiment d'autres priorité que la santé, la sécurité et surtout les conditions de travail pour les enseignants...

Eloquent.

PPMS

Quelques mots sur les Plans Particuliers PPMS : Force Ouvrière s'exprime à chaque visite d'établissement ou chaque réunion concernant le CHSCT les évoquant.

Pour FO, seuls le Préfet et les maires sont responsables des plans de sauvegarde des populations, plan ORSEC pour l'un, Plan Communal de Sauvegarde pour l'autre.

Le Code de Sécurité Intérieure prévoit que le PCS regroupe l'ensemble des documents de compétences communales contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. La rédaction d'un PPMS dans les établissements scolaires par des chefs d'établissements et des directeurs d'école est non seulement dangereuse, mais incohérente.

La circulaire de 2002 est donc aujourd'hui en phase de réécriture.

Cela n'empêche toujours pas l'administration (notes aux directeurs d'écoles cette année encore, demandes lors des visites...) d'évoquer la rédaction des PPMS comme un axe majeur de la santé et sécurité au travail, des CHSCT, tout cela soutenu, sans doute, par le cadre d'une certaine frénésie de décentralisation et de volonté de territorialisation de l'école publique que rejette Force Ouvrière.

La FNEC FP FO persiste : ce n'est ni aux chefs d'établissement ni aux directeurs d'école de rédiger un PPMS.

Le bilan

Quant au bilan CHSCT sur l'académie, nous sommes encore extrêmement éloignés de ce que nous sommes en droit d'en attendre, même si le CHSCTA semble bien être le bon élève par rapport aux autres, révélateur de l'attention portée aux salariés par l'éducation nationale de façon plus générale.

Les principales dispositions statutaires du décret 82-453 modifié ne sont pas mises en œuvre :

- les enquêtes de CHSCT pour les accident de travail ne sont pas réalisées (ou à la marge) avec pour conséquence l'absence de réalisation de l'arbre des cause et donc l'absence de mise en œuvre de mesures de protection adaptées (cf. la première journée de formation des CHSCT.)

- l'exercice du droit de retrait peut être contesté, pas de réunion de CHSCT dans les 24h.

- la responsabilité exclusive de l'employeur pour le DUER non respectée ; les DUER sont souvent des catalogues de risques auquel l'employeur n'apporte pas de réponse en terme de prévention ou éradication du risque

- quel bilan de la mise en place des registres Santé Sécurité au Travail et Dangers graves et imminents et des présentations de fiches en CHSCT ? Pour information, lors de la formation à l'emploi des CUI, EVS administratif en Gironde, il a bien été encore rappelé par le conseiller prévention l'utilisation des registres SST pour les accidents d'élèves et les réclamations des parents, ce que conteste formellement Force Ouvrière.

- la Visite médicale obligatoire marginalement mise en œuvre, le suivi médical particulier difficile. Le ministre déclarait à la question du député Carlos Da Silva le 24 septembre 2013 que l'application du décret 82-453 modifié impliquait ces visites. Il indiquait une campagne exceptionnelle de recrutements de 80 médecins, mise en place depuis

2010, et précisait « *Pour rendre plus attractives les fonctions de médecin de prévention, les recteurs d'académie ont désormais la possibilité de fixer leur rémunération par référence à la grille inscrite dans la convention collective du personnel des services interentreprises de médecine du travail (dite grille Cisme)* ». Force est de constater que la faiblesse du vivier et la concurrence des salaires proposés par le privé ou même l'utilisation de la loi du 12 mars 2012 (dite de CDIisation) ne suffisent pas ; ni, non plus la transposition dans la fonction publique de la notion de « médecins collaborateurs » du secteur privé. Pour Force Ouvrière, il faudrait, au niveau national, 300 médecins de prévention pour satisfaire aux simples obligations statutaires alors qu'il n'y en a que 64,7.

Force Ouvrière demande le respect des obligations statutaires :

- enquêtes pour chaque accident de travail pouvant être répétitifs... (cf. décret), élaboration de l'arbre des causes. Sans cela, pas de possibilité de plan de prévention
- réunion des CHSCT en cas de procédure d'alerte dans les 24h
- mise en place des registres obligatoires dans le cadre strict du seul droit du travail (1er degré Gironde par exemple)
- rédaction des DUER sous la responsabilité des DASEN et Recteurs employeurs et qu'ils ne fassent pas porter cette responsabilité aux directeurs d'école et chefs d'établissement qui ne peuvent pas l'assumer (article 2-1 du décret de 82)

Force Ouvrière souhaite

- une indépendance réelle des Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail

- le recrutement de médecins de prévention en nombre suffisant pour la mise en place conforme au décret de la médecine de prévention sur l'académie. La question d'assurer la revalorisation de carrière de ces médecins de prévention reste aussi posée.

Et demande

- le respect du vote unanime de CHSCTA avec une enquête à le DSDEN 33

- ceci tout juste après la visite très attendue au LP de l'estuaire de Blaye à la suite de l'événement dramatique vécu par l'ensemble des personnels,

et tout cela dès la rentrée scolaire 2014.

Les moyens

Enfin, les moyens réglementairement octroyés par le ministères, notamment en terme de décharges sont à l'aune des fonctionnement des CHSCT et démontrent le manque de volonté de l'administration pour ce secteur.

Pour les représentants syndicaux et les conseillers de prévention départementaux, une véritable politique académique de prévention, volontariste, exigerait la mise en place de moyens en temps bien plus important pour les uns comme pour les autres (Pour les conseillers de prévention, 0% est inadmissible, 20% reste une aumône). Le coût en serait très vite amorti, c'est ce que cela se montre partout où les acteurs des CHSCT ont les moyens de leur action, tant en terme de baisse du nombre des accidents de travail, que de celle des maladie professionnelles, des RPS et du nombre d'absences au travail. C'est ce que nous attendons aussi dans le cadre du CHSCTA dont les représentants syndicaux désignés devraient couvrir 5 départements.

Je vous remercie

Jean François Larequie, Eric Martel, représentants FNEC FP Force Ouvrière